L'Ontario propose un moratoire de deux ans sur les activitÃ©s dâ€™embouteillage dâ€™ea

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
November 2016

L'Ontario prend des mesures en vue de protÃ©ger les ressources en eau de la province pour les gÃ©nÃ©rations Ã venir en proposant un moratoire de deux ans sur les nouvelles entreprises d'embouteillage qui prÃ©lÃ¨vent de l'eau de sources souterraines ainsi que sur les installations qui augmentent leur capacitÃ© Ã cet Ã©gard. La province suggÃ¨re Ã©galement d'Ã©tablir des rÃ¨gles plus strictes pour le renouvellement des permis dÃ©jÃ dÃ©livrÃ©s.

Le moratoire proposÃ© est la premiÃ¨re d'une sÃ©rie de mesures que la province entend prendre pour mieux protÃ©ger l'eau potable de l'Ontario. Il s'appliquera Ã toute installation d'embouteillage qui prÃ©lÃ¨ve des eaux souterraines et qui doit dÃ©tenir un permis en vertu de la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario. Les rÃ¨gles envisagÃ©es feraient passer de dix ans Ã un maximum de cinq ans la durÃ©e des demandes de renouvellement des permis, en plus d'exiger une plus grande transparence publique, de nouvelles directives d'exploitation, des rÃ©ductions obligatoires sur les prÃ©lÃ¨vements en pÃ©riode de sÃ©cheresse et des Ã©tudes scientifiques plus approfondies. Dans le cadre des efforts continus de l'Ontario pour protÃ©ger ses ressources en eau, le gouvernement examine Ã©galement de prÃ¨s la faÃ§on dont la tarification et d'autres outils pourraient Ãªtre utilisÃ©s pour contribuer Ã mieux gÃ©rer et Ã protÃ©ger les ressources hydriques de la provinc Il fera le point Ã ce sujet plus tard cet automne. Pendant la durÃ©e du moratoire, l'Ontario prÃ©voit en outre d'entreprendre des recherches pour approfondir les connaissances sur les eaux souterraines en Ontario ; de rÃ©viser les rÃ¨gles actuelles afin de protÃ©ger adÃ©quatement les eaux souterraines pour les gÃ©nÃ©rations Ã venir ; d'obtenir des commentaire du public et une rÃ©troaction sur le processus actuel de l'Ontario pour la dÃ©livrance de permis d'exploitation des eaux souterraines et sur la gestion de cette ressource Ã l'avenir.Â "L'eau est essentielle au bien-Ãªtre et Ã la force Ã©conomique de nos collectivitÃ©s. Compte tenu des changements climatiques, et plus particuliÃ¨rement des consÃ©quences de la sÃ©cheresse et de la croissance constante de la population, nous allons travailler avec nos partenaires pour veiller Ã la protection adÃ©quate de cette ressource vitale", a dÃ©clarÃ© Glen R. Murray, ministre de l'Environnement et de l'Action en matiÃ¨re de changement climatique.

Les Ontariens peuvent exprimer leur point de vue sur le moratoire de deux ans proposÃ© au moyen du Registre environnemental jusqu'au 1er dÃ©cembre 2016. Le moratoire proposÃ© entrerait en vigueur Ã la date de dÃ©pÃ´t du rÃ¨glement.

Environnement OntarioÂ Â

Â